

Avis et communications

AVIS DIVERS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Avis concernant l'application de la directive 2001/95/CE relative à la sécurité générale des produits

NOR : EFIC1220597V

Le présent avis comporte en annexe les références des normes nationales non obligatoires transposant les normes européennes dont la Commission européenne a publié les références au *Journal officiel* de l'Union européenne du 28 février 2012 (série C 59) en application de l'article 4 de la directive 2001/95/CE.

Les produits conformes à ces normes sont présumés sûrs pour les risques et catégories de risque couverts par ces normes les concernant en application de l'article L. 222-2 du code de la consommation.

Cet avis remplace l'avis ayant le même objet publié au *Journal officiel* de la République française du 17 juin 2011.

A N N E X E

RÉFÉRENCE DE LA NORME	TITRE DE LA NORME HARMONISÉE	RÉFÉRENCE de la norme remplacée	DATE DE LA CESSATION de la présomption de conformité de la norme remplacée
NF EN 581-1 (juin 2006)	Mobilier d'extérieur Sièges et tables à usages domestique, collectif et de camping – Partie 1: Exigences générales de sécurité		
NF EN 913 (mai 1996)	Matériel de gymnastique Exigences générales de sécurité et méthodes d'essai		
NF EN 916 (octobre 2003)	Matériel de gymnastique Plints – Exigences et méthodes d'essai y compris la sécurité		
NF EN 957-1 (décembre 2005)	Appareils d'entraînement fixes Partie 1: Exigences générales de sécurité et méthodes d'essai		
NF EN 957-2 (octobre 2003)	Appareils d'entraînement fixes Partie 2: Appareils d'entraînement de force, exigences spécifiques de sécurité et méthodes d'essai supplémentaires		
NF EN 957-4 (juillet 1996)	Appareils d'entraînement fixes Partie 4: Bancs pour haltères, exigences spécifiques de sécurité et méthodes d'essai supplémentaires		
NF EN 957-5 (juillet 1996)	Appareils d'entraînement fixes Partie 5: Appareils d'entraînement à pédales, exigences spécifiques de sécurité et méthodes d'essai supplémentaires		
NF EN 957-6 (novembre 2001)	Appareils d'entraînement fixes Partie 6: Simulateurs de course, méthodes d'essai et exigences de sécurité spécifiques supplémentaires		
NF EN 957-7 (septembre 1998)	Appareils d'entraînement fixes Partie 7: Rameurs, prescriptions spécifiques de sécurité et méthodes d'essai supplémentaires		

RÉFÉRENCE DE LA NORME	TITRE DE LA NORME HARMONISÉE	RÉFÉRENCE de la norme remplacée	DATE DE LA CESSATION de la présomption de conformité de la norme remplacée
NF EN 957-8 (septembre 1998)	Appareils d'entraînement fixes Partie 8 : Monte-escaliers, escalators et simulateurs d'escalade — Prescriptions spécifiques de sécurité et méthodes d'essai supplémentaires		
NF EN 957-9 (octobre 2003)	Appareils d'entraînement fixes Partie 9 : Appareils d'entraînement elliptiques, exigences spécifiques de sécurité et méthodes d'essai supplémentaires		
NF EN 957-10 (novembre 2005)	Appareils d'entraînement fixes Partie 10 : Bicyclettes d'exercice avec une roue fixe ou sans roue libre, exigences spécifiques de sécurité et méthodes d'essai supplémentaires		
NF EN 1129-1 (juin 1995)	Ameublement Lits rabattables – Exigences de sécurité et essais – Partie 1 : Exigences de sécurité		
NF EN 1129-2 (juin 1995)	Ameublement Lits rabattables – Exigences de sécurité et essais – Partie 2 : Méthodes d'essai		
NF EN 1130-1 (mai 1996)	Meubles Berceaux à usage domestique – Partie 1 : Exigences de sécurité		
NF EN 1130-2 (mai 1996)	Meubles Berceaux à usage domestique – Partie 2 : Méthodes d'essai		
NF EN 1273 (août 2005)	Articles de puériculture Trotteurs – Exigences de sécurité et méthodes d'essai		
NF EN 1400-1 (mai 2003)	Articles de puériculture Sucettes pour nourrissons et jeunes enfants – Partie 1 : Exigences générales et informations relatives au produit		
NF EN 1400-2 (mai 2003)	Articles de puériculture Sucettes pour nourrissons et jeunes enfants – Partie 2 : Exigences mécaniques et essais		
NF EN 1400-3 (mai 2003)	Articles de puériculture Sucettes pour nourrissons et jeunes enfants – Partie 3 : Exigences chimiques et essais		
NF EN 1466 (juin 2004)	Articles de puériculture Couffins et supports – Exigences de sécurité et méthodes d'essai		
NF EN 1651 (novembre 1999)	Équipement pour le parapente Harnais pour parapente – Exigences de sécurité et essais de résistance		
NF EN 1860-1 (septembre 2003)	Appareils, combustibles solides et allume-barbecue pour la cuisson au barbecue Partie 1 : Barbecue utilisant les combustibles solides – Exigences et méthodes d'essai		
NF EN ISO 9994 (mai 2006)	Briquets Spécifications de sécurité		
NF EN 12196 (mai 2003)	Matériel de gymnastique Chevaux et moutons – Exigences fonctionnelles et de sécurité, méthodes d'essai		
NF EN 12197 (août 1997)	Matériel de gymnastique Barres fixes – Exigences de sécurité et méthodes d'essai		

RÉFÉRENCE DE LA NORME	TITRE DE LA NORME HARMONISÉE	RÉFÉRENCE de la norme remplacée	DATE DE LA CESSATION de la présomption de conformité de la norme remplacée
NF EN 12346 (août 1998)	Matériel de gymnastique Espaliers, échelles et cadres à grimper – Prescriptions de sécurité et méthodes d'essai		
NF EN 12432 (décembre 1998)	Matériel de gymnastique Poutres – Exigences fonctionnelles et de sécurité, méthodes d'essai		
NF EN 12491 (juin 2001)	Équipement pour le parapente Parachute de secours – Exigences de sécurité et méthodes d'essai		
NF EN 12586 (janvier 1999) NF EN 12586 / AC 2002	Articles de puériculture Attache sucette – Exigences de sécurité et méthodes d'essai		
NF EN 12655 (octobre 1998)	Matériel de gymnastique Anneaux – Exigences fonctionnelles et de sécurité, méthodes d'essai		
NF EN ISO 12863 (février 2011)	Méthode d'essai normalisée pour évaluer le potentiel incendiaire des cigarettes		
NF EN 13138-2 (février 2003)	Aides à la flottabilité pour l'apprentissage de la natation Partie 2: Exigences et méthodes d'essai relatives aux dispositifs à tenir		
NF EN 13209-1 (décembre 2004)	Articles de puériculture Porte-enfants – Exigences de sécurité et méthodes d'essai – Partie 1: Porte-enfants dorsaux avec armature		
NF EN 13319 (juin 2000)	Accessoires de plongée Profondimètres et instruments combinant la mesure de la profondeur et du temps – Exigences fonctionnelles et de sécurité, méthodes d'essai		
NF EN 13899 (mai 2003)	Equipements de sport à roulettes Patins à roulettes – Exigences de sécurité et méthodes d'essai		
NF EN 14059 (février 2003)	Lampes à huile décoratives Exigences de sécurité et méthodes d'essai		
NF EN 14344 (mars 2005)	Article de puériculture Sièges enfants pour bicyclettes – Exigences de sécurité et méthodes d'essai		
NF EN 14350-1 (décembre 2004)	Articles de puériculture Articles pour l'alimentation liquide – Partie 1: Exigences générales et mécaniques et essais		
NF EN 14682 (février 2008)	Sécurité des vêtements d'enfants – Cordons et cordons coulissants – Spécifications	EN 14682 (mars 2005)	30 06 2008
NF EN 14764 (juin 2006)	Bicyclettes de ville et tout chemin (trekking) Exigences de sécurité et méthodes d'essai		
NF EN 14766 (juin 2006)	Bicyclettes tout terrain Exigences de sécurité et méthodes d'essai		
NF EN 14781 (juin 2006)	Bicyclettes de course Exigences de sécurité et méthodes d'essai		
NF EN 14872 (juin 2006)	Bicyclettes Accessoires pour bicyclettes – Porte-bagages		

RÉFÉRENCE DE LA NORME	TITRE DE LA NORME HARMONISÉE	RÉFÉRENCE de la norme remplacée	DATE DE LA CESSATION de la présomption de conformité de la norme remplacée
NF EN 16156 (décembre 2010)	Cigarettes Evaluation du potentiel incendiaire – Prescription de sécurité		
NF EN 60065/A12 (septembre 2011)	Appareils audio, vidéo et appareils électroniques analogues Exigence de sécurité	Note 2 Note 3	24 01 2013
NF EN 60950-1/A12 (2011)	Matériel de traitement de l'information Sécurité – Partie 1 : exigences générales	Note 2 Note 3	24 01 2013

Note 1. – D'une façon générale, la date de la cessation de la présomption de conformité sera la date du retrait fixée par l'organisme européen de normalisation. L'attention des utilisateurs de ces normes est cependant attirée sur le fait qu'il peut en être autrement dans certains cas exceptionnels.

Note 2. – Dans le cas d'amendements, la norme de référence est EN CCCCC :YYYY, ses amendements précédents le cas échéant et le nouvel amendement cité. La norme remplacée (colonne 3) est constituée dès lors de la norme EN CCCCC :YYYY et de ses amendements précédents le cas échéant, mais sans le nouvel amendement cité. A la date précisée, la norme remplacée cesse de donner la présomption de conformité aux exigences essentielles de la directive.

Note 3. – L'attention des opérateurs est appelée sur le fait que les normes non amendées ne permettent pas de garantir le respect des dispositions de l'article L. 5232-1 du code de la santé publique.